



CICR

FAITS ESSENTIELS 2006

Le CICR au BURUNDI



Première édition du concours interuniversitaire de DIH au Burundi

EDITORIAL

Au Burundi, le CICR a établi une délégation permanente en 1993. Ses activités d'urgence visaient à alléger les souffrances des victimes du conflit armé que le pays a connu. Aujourd'hui, il convient de souligner, non sans espoir et satisfaction, qu'après 13 ans de conflit dans le pays, la stabilité semble être à portée de main. Cependant, les besoins humanitaires de la population restent élevés et beaucoup reste à faire dans la reconstruction du pays ravagé par la guerre, qui va souvent de pair avec d'autres tragédies, telles que la famine, les épidémies ou une crise économique.

Le CICR a développé des activités à moyen ou long terme, afin de répondre aux conséquences du conflit et à l'évidente détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Son action se concentre dans quatre domaines d'intervention, à savoir la protection, l'assistance, la promotion du droit international humanitaire et la coopération avec la Croix-Rouge du Burundi.

Depuis de nombreuses années, le CICR a **accès aux personnes détenues** dans les onze établissements pénitentiaires du pays sous la responsabilité du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux. Ses visites ont pour but de garantir le respect et la dignité des personnes privées de liberté, et de s'assurer que les détenus sont traités conformément aux dispositions applicables du droit international humanitaire et des droits humains. Les relations de franche coopération développées au fil des années entre le CICR et la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires (DGAP) traduisent avant tout une volonté de trouver ensemble des solutions pour améliorer les conditions de détention. Des visites régulières du CICR sont également effectuées dans les lieux transitoires de détention, comme les cachots de la Police, de l'Armée et du Service National de Renseignement.

Suite à la page 2





Les conflits qui ont séoué la sous-région ont laissé des milliers de personnes sans nouvelles de leurs proches, réfugiés dans d'autres pays.

Aujourd'hui, de part et d'autre des frontières, le Message Croix-Rouge (MCR) apparaît souvent comme le seul moyen de rétablir et maintenir le lien familial.

A cette fin, des équipes du CICR collectent et distribuent ces messages, y compris dans les coins les plus reculés du pays en direction des familles éparpillées en raison des conflits.

Le CICR continue également à rétablir le contact familial pour les enfants non accompagnés (ENA) et à les réunifier avec leurs familles dans leurs pays d'origine.

Préserver l'unité familiale est un principe universel, garanti par le droit international humanitaire.

Il est primordial de garantir aux victimes d'un conflit armé l'approvisionnement en eau potable et d'usage domestique et de protéger la population des risques sanitaires provoqués par l'effondrement des infrastructures et du système d'approvisionnement en eau. L'eau n'est qu'une composante du maintien de la santé, sans laquelle il n'y a pas de développement possible, et c'est ce concept de santé publique, qui prend de plus en plus de signification dans toute intervention, qu'elle soit urgente ou à plus long terme.

Dans cette perspective, le CICR continue à œuvrer pour la **réhabilitation et le renforcement des infrastructures d'eau potable**, en partenariat avec la la REGIDESO, pour les centres urbains, et la Direction Générale des Énergies Rurales (DGHER), pour le milieu rural. Les exemples de ces réalisations sont nombreux et, sans être exhaustifs, il nous suffira de rappeler les projets du filtre lent de Bujumbura et les travaux hydraulique urbain de Kayanza, Ngozi ou de Rumonge, et les projets ruraux de Ryansoro, Kinama, Shohwe et Bungendana. En 2006, les projets du CICR ont permis d'approvisionner en eau potable quelque 100'000 personnes vivant dans différentes régions du pays.

Le CICR amène également les populations bénéficiaires des points d'eau à une réelle prise en charge des problèmes liés à l'utilisation et à la gestion de l'eau ainsi qu'à l'hygiène des communes et collines par le biais de l'animation/sensibilisation. Ainsi, l'accès à l'eau potable devient l'impulsion pour une nouvelle phase de développement social et économique.

Les activités opérationnelles du CICR sont complémentaires de l'action menée dans le domaine du

droit. L'ensemble des États sur cette planète ont ratifié les Conventions de Genève de 1949, et ainsi, ils se sont engagés à **promouvoir le droit international humanitaire (DIH)**, particulièrement auprès des forces armées et de sécurité, mais aussi auprès de la population civile dans son ensemble. Le CICR, en tant que gardien et promoteur du DIH, a également pour mission d'assister à son développement et d'encourager sa mise en oeuvre et son respect à tous les niveaux de la société.

Au Burundi, le CICR soutient de longue date l'action du gouvernement en matière de promotion du DIH au sein de ses forces armées et de sécurité. L'établissement, en 2005, d'une Commission chargée de la rédaction des Règlements des Forces Armées (RFA) sur l'enseignement du DIH à tous les niveaux de la hiérarchie militaire et l'achèvement de ces travaux, en 2006, démontre une fois de plus l'importance que la hiérarchie des forces armées burundaises accorde à cet enseignement. Le CICR encourage vivement les forces armées burundaises d'adopter les RFA, afin d'améliorer la mise en oeuvre des obligations contractées par le gouvernement du Burundi en tant que signataire des Conventions de Genève et aussi de former une armée disciplinée et professionnelle.

Quant aux activités de coopération du CICR, elles ont pour but d'aider la **Croix-Rouge du Burundi (CRB)** à accroître sa capacité à assumer les responsabilités spécifiques qui lui incombent en sa qualité d'institution de la Croix-Rouge. Le CICR apporte notamment une assistance et un soutien à la CRB dans le cadre de ses activités relatives à la gestion des catastrophes, ainsi qu'à la promotion du droit international humanitaire et à faire mieux connaître les principes, les idéaux et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

En menant une action purement humanitaire de façon neutre et impartiale, le CICR est un partenaire reconnu et apprécié par les burundais. Nous espérons approfondir cette précieuse relation tout au long de l'année 2007 et au delà.

Marianne Gasser
*Chef de la Délégation
 du CICR au Burundi*

L'ARMÉE ET LES UNIVERSITÉS : CREUSETS DE LA PROMOTION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le Droit International Humanitaire (DIH) ou «droit de la guerre» est l'ensemble des règles qui, en temps de conflit armé, visent, d'une part à protéger les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités et, d'autre part, à limiter les méthodes et moyens de faire la guerre.

La FDN et le DIH

L'esprit de la collaboration du Comité International de la Croix Rouge (CICR) avec le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants s'inscrit dans le cadre



Remise des certificats aux officiers de la FDN ayant suivi une formation d'instructeur de DIH

d'un soutien dans l'accomplissement d'obligations internationales découlant de toute une série de Conventions et de normes auxquelles le Burundi s'est volontairement soumis.

La diffusion des règles et principes du droit international humanitaire (DIH) ou droit des conflits armés, notamment auprès des Forces Armées, constitue une des ces obligations. Une connaissance des règles régissant la conduite des hostilités, diffusée le plus largement possible auprès des acteurs principaux, mais aussi de la population civile, contribuerait sans nul doute à mieux atteindre le respect des principes et des normes du DIH, corpus de normes établies pour limiter les effets tragiques en termes humains de tout conflit.

Le souhait de voir l'enseignement du DIH intégré dans les programmes de formation militaire à tous les niveaux a ainsi été la raison qui a sous-tendu les efforts de coopération entre le CICR et le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, efforts qui doivent aboutir à une appropriation complète du DIH de la part des autorités militaires, aussi bien au niveau de la recherche qu'à celui de la formation.

En plus des cours formels en faveur des officiers, le CICR est intervenu au cours d'une série de journées d'information et d'échange sur le DIH organisées dans toutes les cinq régions militaires à l'intention de toutes les catégories de militaires en poste dans différents coins du pays.

L'État-major chargé de la Formation au sein de l'État-major Général de la FDN, appuyé par le CICR, a organisé,

pendant 10 jours, un séminaire intensif de formation en DIH à des officiers sélectionnés dans les cinq Régions militaires pour être des formateurs en DIH. Un exercice pratique sur le terrain a permis d'expérimenter la réalité du respect des règles du DIH sur le champ de bataille.

L'engagement des universités en faveur du respect du DIH

Décideurs de demain, les étudiants des universités burundaises s'imprègnent des valeurs qui devront les guider quand ils seront aux affaires. Les universités sont déjà sur une bonne lancée pour l'intégration du DIH dans leur cursus de formation académique et le CICR leur assure tout son soutien.

L'université publique l'a intégré dans sa faculté de Droit depuis au moins quatre ans, tandis que six autres universités privées se partagent les trois professeurs disponibles pour enseigner le cours.

Et pour faciliter l'accès à l'information et susciter l'intérêt des étudiants, le CICR a mis à la disposition de chacune de ces universités une bibliothèque standard comptant un minimum de 40 titres sur le DIH. Les professeurs de DIH et le CICR animent régulièrement et conjointement des séances où les principales règles du DIH sont exposées et discutées avec les étudiants.

Le premier concours interuniversitaire de DIH, organisé au Burundi en décembre 2006, initié par le CICR et agréé par les autorités académiques de sept universités, a permis de se rendre compte de l'engouement que suscite cette branche du droit international public. Six équipes de trois personnes chacune ont été sélectionnées parmi nombreuses autres pour représenter leurs universités respectives. Le CICR a remis des prix à tous les finalistes du concours et des ouvrages de référence de DIH aux premiers.



Finale du concours interuniversitaire de DIH : Une équipe d'étudiants devant le jury.

Témoignage d'un étudiant sur l'enseignement du DIH

Jules Murangwabugabo est étudiant à la Faculté de Droit de l'Université Lumière de Bujumbura. Comme ses nombreux autres collègues, il a été séduit par le droit international humanitaire (DIH) et prépare son mémoire de fin d'études sur cette discipline. C'est ainsi qu'il passe souvent à la Délégation du CICR de Bujumbura pour compléter ses recherches. Il donne ses impressions sur l'enseignement du DIH dans les universités du pays.

«Dans un pays comme le Burundi meurtri par des crises cycliques, il est très important d'introduire les principes humanitaires et les règles de comportement au combat dans le système d'enseignement. On constate que beaucoup d'étudiants s'intéressent à ce cours parce qu'ils considèrent que son contenu est significatif dans leur contexte de vie.»

Le rôle du CICR ?

«Le CICR encourage ce genre d'initiatives des étudiants. J'ai été accueilli à bras ouverts à la Délégation. On m'a laissé consulter librement la documentation disponible. Franchement, je dis merci au CICR pour toutes ces facilités.» Pour le CICR dont la mission est entre autres de promouvoir le DIH, voir quelqu'un qui s'y intéresse devrait en effet être une source de fierté. Et Jules Murangwabugabo termine en faisant un clin d'œil aux étudiants qui s'intéressent au DIH pour contacter le CICR. Son soutien, dans les limites de ses possibilités, est assuré.

Un appui à la Police Nationale dans son rôle de «Servir et Protéger»

Dans le cadre du partenariat établi entre la Direction Générale de la Police nationale et le CICR, la version de poche du manuel «Servir et Protéger» a été traduit en Kirundi, la langue nationale, et a été publiée en 20 000 exemplaires afin de le rendre disponible au plus grand nombre d'agents de ce corps. La délégation du CICR au Burundi a facilité la participation de deux Officiers de la Police Nationale du Burundi (PNB) au séminaire, organisé en février 2006 par le CICR à Pretoria en Afrique du Sud, sur la «Mise en œuvre du Droit des Droits de l'Homme et des principes humanitaires dans la conduite de la Formation de la Police».

Sur demande des autorités, le CICR est également intervenu aux activités ponctuelles d'appui à la formation sur «Le DIH et les Droits de l'Homme», notamment à l'Institut Supérieur de la Police et dans les différents centres de formation des Brigadiers de la Police.

Enfin, la quarantaine d'Officiers de la Police Burundaise partie au Darfour (Soudan), pour une mission d'observation sous l'égide de l'Union Africaine, a bénéficié d'un briefing du CICR sur les enjeux humanitaires de cette région et sur la circulaire du Secrétaire Général des Nations Unies du 06 août 1999 sur le respect du DIH par les forces des Nations Unies.



Une séance de présentation du CICR, de ses activités et de son mandat, ainsi que du DIH et des Droits de l'Homme à l'Institut Supérieur de la Police Nationale de Bujumbura

Les autorités nationales

Dans leur souci d'harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales, les autorités gouvernementales et législatives burundaises entretiennent des bonnes relations de collaboration avec le CICR, promoteur et gardien des règles du DIH. Outre les échanges réguliers avec les autorités, les séminaires et les ateliers sur la ratification et la mise en œuvre des Traités internationaux, organisés à l'intention des Parlementaires et des experts des différentes administrations enrichissent les contacts avec les différentes institutions concernées.

Certains sujets, tels que la protection de l'Emblème de la Croix-Rouge ou l'interdiction des mines antipersonnel ont particulièrement retenu l'attention des participants, du fait que le Burundi est parmi les États Parties aux Conventions qui règlementent les deux domaines.

Les Parlementaires se sont également engagés à tout faire pour influencer la ratification des Conventions et des Traités internationaux que le Burundi n'a pas encore ratifiés pour ensuite prendre des mesures nécessaires afin de les traduire en action. Il s'agit notamment des Conventions d'intérêt évident pour la promotion de la dignité humaine, des droits de l'homme et du bien-être de la population, tels que :

- **La protection des biens culturels en temps de conflit;**
- **La prohibition du développement, de la production, du stockage d'armes bactériologiques et leur destruction;**
- **L'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques, excessifs ou frappant sans discrimination.**

Burundi : les projets en eau du CICR contribuent à la lutte contre des maladies mortelles

Après 13 ans de conflit dans le pays, la stabilité semble être à portée de main : la remise en état des infrastructures vitales - telles que l'adduction d'eau et l'assainissement - constitue désormais l'enjeu principal au Burundi. A ce jour, les projets du CICR ont permis d'approvisionner en eau potable quelque 100 000 personnes vivant dans différentes régions du pays.

L'école primaire de la ville de Gatumba, située à 10 km au nord de Bujumbura, ne dispose que d'un seul point d'eau. Celui étant hors service depuis des années à cause du conflit, les élèves doivent apporter eux-mêmes l'eau nécessaire pour le nettoyage et l'hygiène.

Pour la plupart des enfants et leurs mères, aller chercher de l'eau signifie accomplir de longs trajets pour atteindre l'une des rares fontaines publiques qui existent, puis y attendre patiemment leur tour. Bien que l'on estime à 40 000 le nombre d'habitants de Gatumba, il n'y a dans toute la ville qu'un seul point d'eau qui fonctionne 24 heures sur 24, quelques autres fonctionnant tard le soir. Selon les autorités, la responsabilité du problème est imputable à la rapide croissance de la population depuis l'éclatement du conflit en 1993.

« Il y a déjà longtemps que notre ville souffre de cette calamité que représente le manque d'eau », explique le commissaire de district, Prosper Banzamba. « Avant 1993, la ville comptait à peine 12 000 habitants ; comme le calme régnait dans notre région, des gens qui fuyaient le conflit sont arrivés ici, venant de toutes les provinces du Burundi. C'est ce qui explique que la population soit aussi dense aujourd'hui. »

Comme Gatumba, la plupart des centres urbains du Burundi ont attiré un grand nombre de personnes déplacées ainsi que des réfugiés fuyant la guerre civile qui déchirait le pays voisin, le Congo. Les infrastructures du Burundi se sont presque complètement effondrées, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : en 2006, moins d'un habitant du pays sur deux avait un accès direct à l'eau potable. Pour beaucoup de familles, il n'existe pas d'autre solution que d'utiliser l'eau de la rivière Ruzizi.

Malgré les risques évidents pour la santé, et bien que le fait de la faire bouillir ne suffise pas à rendre cette eau potable, les femmes l'utilisent pour la préparation des aliments et pour la boisson. Comme le fait remarquer un ingénieur en eau du CICR, Corrado Generelli : « La couleur indique que cette eau est absolument impropre à la consommation. Non seulement, il y a de la boue dans cette eau, mais aussi des germes et d'autres agents qui ne sont pas bons du tout pour la santé humaine. » Et cela, d'après le chef local, sans parler des restes humains et animaux...

Le seul centre de santé publique de Gatumba met la population en garde contre les risques liés à la consommation de l'eau tirée des rivières et des lacs. Des maladies telles que la typhoïde, le choléra et la dysenterie sont les dangers mortels les plus répandus : au Burundi, un décès sur cinq est dû aux maladies transmises par l'eau ou aux mauvaises conditions d'hygiène.

Éviter les épidémies constitue un défi majeur, car même le centre de santé n'a pas l'eau courante. Il n'y a pas d'eau aux robinets, et les patients doivent eux-mêmes



Le chef du département Eau et Habitat du CICR présente le projet au Président de la République lors de l'inauguration de l'AEP Rumonge

apporter leur eau quand ils sont hospitalisés, explique l'infirmière Gloriose Bizimana.

Les habitants de Gatumba peuvent espérer voir prochainement s'améliorer quelque peu leur situation déplorable. En effet, le CICR s'emploie actuellement à remettre en service le système d'adduction d'eau de la ville. Ce projet prévoit notamment deux forages ainsi que la construction d'une station de pompage et d'une citerne de stockage. Plus de 20 bornes fontaines seront réparées et une conduite d'eau sera posée, reliant la ville à un grand réservoir.

Un projet similaire porte déjà ses fruits à Rumonge, ville de 50 000 habitants située dans la province méridionale de Bururi, sur les rives du lac Tanganyika. Désormais, presque plus personne ne boit l'eau du lac et il est rare de voir les femmes vivant à proximité du lac venir y laver leur linge. Remis en état par le CICR, le système d'approvisionnement en eau fournit désormais suffisamment d'eau potable pour l'ensemble de la population. Depuis qu'au terme de deux ans de travaux, les installations ont été inaugurées en octobre 2006, la quantité d'eau potable disponible a été multipliée par dix et 15 fontaines fonctionnent dans différents quartiers de la ville. La responsabilité de la gestion du système incombe à la REGIDESO. Le CICR organisera la formation du personnel impliqué dans ces activités.

Désormais, aller chercher de l'eau pour la famille n'est plus une tâche fastidieuse, explique un résident : « Avant la réalisation de ce projet, chacun devait aller jusqu'au lac pour se baigner et ramener de l'eau potable. De fait, une épidémie de choléra frappe Rumonge depuis 1978 ; la population a souffert longtemps de la pénurie d'eau. Pour la population de cette ville, le projet constitue vraiment un gros cadeau, je dirai même un cadeau inoubliable. »

Le CICR réalise actuellement des projets similaires dans d'autres régions du Burundi. Au cours de la seule année 2006, il a donné accès à l'eau potable à plus de 100 000 personnes, tant dans les villes que dans les villages.



La station de pompage du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) de la ville de Rumonge en construction



Coupage du ruban symbolique de l'AEP Rumonge par le Président de la République du Burundi, le 28 octobre 2006



Avec l'appui du CICR, la Coix-Rouge du Burundi a organisé une journée de sensibilisation sur la collaboration des autorités avec les volontaires en faveur des personnes vulnérables



Activité du Projet UBUZIMA+ de lutte contre le VIH SIDA au CICR. **A gauche**: La Coordinatrice du Projet lors des manifestations de la journée du 08 mai 2006. **A droite** : Les participants aux cérémonies se retrouvent autour d'un verre pour clôturer la journée.



Une employée du CICR encadre une séance de rédaction d'un Message Croix-Rouge.



Une jeune fille qu'on croyait morte, retrouve sa famille, grâce au CICR.



Des officiers de la Force de Défense Nationale (FDN) en formation d'instructeur de DIH. Ici, un exercice en plein air.



Un mobilisateur social du CICR anime une séance sur la maintenance d'une adduction d'eau potable à côté d'un réservoir construit par le CICR



Photo de famille des accoucheuses traditionnelles venant de suivre une formation organisée par le CICR

Une lueur d'espoir dans la vie de Pandakinga

Né en 1990 d'un père burundais, réfugié depuis 1972 à Lubarika dans le Groupement de Luvungi en République Démocratique du Congo, Nsengiyumva alias Pandakinga a eu une jeunesse très affectée par la crise de la région des Grands Lacs. Très jeune, il se retrouve séparé de sa famille et c'est le début de ses mésaventures.

C'est en 1996, lorsque l'Est de la RDC s'embrase, alors qu'il n'a que 6 ans, qu'un véritable calvaire commence pour le jeune Pandakinga. Dans la fuite, les membres de la famille se sont perdus et Pandakinga trouve seul refuge dans un orphelinat à Bukavu, lieu qui, en réalité est également déstabilisé par les événements qui affecte la région. L'ayant pris pour un rwandais, la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUC) l'évacue sur Kigali où il est accueilli au Centre de la Croix-Rouge de Kacyiru. Il quittera ensuite ce centre pour être installé à Cyangugu puis à Gitagata où il va vivre toujours dans l'angoisse de la séparation. Un jour, il envoie un Message Croix-Rouge (MCR) et une photo à ses parents qu'il croit toujours à Lubarika. Heureusement, ce message parvient à sa sœur Angeline Nijenhagera restée en RDC et mariée à un congolais. Comme cette dernière est en contact avec leur père déjà rentré au Burundi, elle va se déplacer vers Bujumbura pour annoncer la bonne nouvelle. Pendant ce temps, Pandakinga ne sait rien de tout cela, jusqu'à ce 10 juillet 2006, quand des employés du CICR de Kigali lui remettent un MCR et une photo de son père. Eh oui, il a enfin retrouvé son père ! En même temps, il apprendra que celui-ci a déposé une demande d'être réuni avec son fils au Burundi. Il décide d'attendre quand même la fin de l'année scolaire pour être rapatrié. Ces cinq mois d'attente lui sembleront une éternité !

Le 20 décembre 2006, il quitte le centre de Gitagata avec les équipes CICR, qui l'avait enregistré comme Enfant Non Accompagné et traverse la frontière sud du Rwanda pour rentrer au Burundi. Ainsi, il rejoint son père, ses frères et sœurs à Bujumbura.



Un agent du CICR ramène deux petits enfants à leur famille qui les avaient perdus de vue

Aujourd'hui, le garçon est heureux de s'épanouir parmi les siens. La chaleur familiale et le sourire ont fait place à la détresse qu'il éprouvait dans des centres d'accueil. Finis les corvées et les réprimandes. Merci le CICR, merci les MCR ! Mais le bonheur n'est jamais parfait, pour avoir accès à l'école, il y a d'abord des formalités administratives à régler ; il doit donc attendre avant de retrouver les bancs de l'école. Il partage aussi avec le reste de la famille l'inquiétude sur le sort de leur mère et de leur frère Alexis Bizimungu. Le CICR pourra-t-il encore aider à les retrouver ?

L'angoisse d'un père

Dans quelles circonstances avez-vous été séparé des membres de votre famille?

«Je n'étais pas à la maison le jour où ont commencé les troubles dans mon village. Je suis rentré un après midi, profitant d'un peu d'accalmie. Quelle désolation ! Maisons saccagées, biens pillés et aucune âme qui vive. Quelqu'un m'apprendra que les miens étaient allés jusqu'à Kazimya une localité située au-delà de Bukavu pour se réfugier les uns à Bukavu et les autres à Walikale.»

Avez-vous tenté de les rechercher dans un climat aussi tendu, dans une région aussi troublée ?

«Je peux dire que j'ai me suis démené comme un diable. C'était une recherche longue et désespérée. Rien que dans le pays Léga, j'ai été à Tubimbi, à Ngweshi, à Kigurube, à Ishagasha, à Shabunda, à Kalima, à Kamiduga pour ne citer que ces localités-là seulement. J'ai même été à Kindu et parcouru tout le Maniema. Une consolation quand même, puisque j'ai pu retrouver mes enfants qui s'étaient réfugiés à Walikale.»

Vous avez quitté le Burundi en 1972. Qu'est-ce qui vous a décidé à revenir sur la terre natale après plus de 30 ans d'absence ?

«Avant la crise, l'idée de me rapatrier n'était pas dans mon esprit. Je ne pensais pas que je pourrais retrouver le chemin du Burundi. Mais au plus fort de la guerre, on n'avait pas le choix. Et d'ailleurs, je me souviens que pour arriver au Burundi, des militaires congolais nous ont accompagnés jusqu'à la frontière.»

Vous arrivez au Burundi avec une famille disloquée et sans nouvelles des membres manquants. Que ressentiez-vous ?

«Une angoisse insupportable. Malgré les recherches vaines que j'y avais déjà faites, je voulais retourner au Congo pour tenter encore une fois. Mais, où trouver les moyens pour effectuer ce type de voyage ?»

Quand vous avez appris que Pandakinga était encore vivant, comment est-ce que vous avez cherché à le récupérer ?

«Je connais déjà le CICR et savais qu'il fait ce genre de travail. J'avais même contacté le bureau de Bujumbura pour m'aider. Et quand j'ai eu ces informations, c'était plus facile.»

Que pensez-vous faire pour les autres membres de la famille que vous n'avez pas encore retrouvés ?

«Chaque fois que je vois un véhicule ou quelqu'un du CICR, je prie de tout mon cœur pour que ce soit une bonne nouvelle. Je voudrais écrire un pour eux, et comme vous êtes là, aidez-moi cela m'évitera le déplacement jusqu'à votre bureau.»

Somalie : mission difficile pour les hôpitaux qui accueillent des blessés de guerre

Soutenu par le CICR depuis 1992, l'hôpital de Keysaney est situé dans le nord de Mogadiscio. C'est un établissement d'une capacité de 65 lits qui offre tous les types de services. Dans une entrevue pour le site Web du CICR, le directeur de l'hôpital, Yusuf Mohamed Hassan, décrit les efforts déployés au quotidien pour que les blessés de guerre ne quittent pas l'établissement avant d'être médicalement hors de danger.

grenades, et deux ou trois autres par des armes blanches. Si la plupart des blessés lors des récents affrontements étaient des combattants, les patients qui nous arrivent aujourd'hui sont souvent des civils, parfois des femmes et des enfants pris entre les feux croisés, ou blessés lors d'actes criminels, de pillages ou de cambriolages. Mon oncle, par exemple, est tombé dans un guet-apens alors qu'il était au volant de sa voiture. Ses assaillants lui ont tiré dessus et une balle s'est logée dans son corps. Il est actuellement soigné à Keysaney. Heureusement, sa vie n'est pas en danger.



Depuis son ouverture en 1992, l'hôpital Keysaney, originellement une prison, a admis 60 000 personnes et assuré plus de 100 000 consultations. Les coûts sont maintenus au niveau le plus bas : 1 dollar pour une consultation et 2 dollars pour une hospitalisation de base. Les personnes les plus pauvres (30 pour cent des patients) ne paient rien. Cinq chirurgiens y travaillent dans des conditions d'hygiène minimales et avec du matériel d'un autre âge. Ils sont épaulés par 19 volontaires médicaux de la Société nationale de Somalie.
©CICR/P.Yazdi

Quels sont les principaux problèmes que posent les blessés par arme ?

D'un point de vue technique, nous sommes bien préparés. Nous avons tout le savoir-faire, le matériel et les médicaments nécessaires. La plupart de nos collaborateurs travaillent à l'hôpital depuis 16 ans. Ils ont appris à faire avec la réalité somalienne. Chaque matin, lorsque les infirmiers et les médecins arrivent au travail, ils s'attendent à devoir prendre en charge des blessés. Il y a même des gens qui viennent à plusieurs reprises se faire soigner à l'hôpital. Notre tâche est de veiller à ce qu'ils aillent mieux ; peu importe qu'ils aient besoin de nos services une fois ou dix. Notre principal problème est de les convaincre de rester à l'hôpital jusqu'à ce qu'ils soient guéris. Nous estimons qu'il y a, à Mogadiscio et dans les villes environnantes, près de 500 personnes qui circulent avec des plaies fraîchement pansées à peine cicatrisées. Nombreux sont en effet les blessés qui quittent les hôpitaux beaucoup trop tôt, de peur d'être arrêtés. Or, s'ils ne bénéficient pas d'un suivi approprié, ils risquent de mourir, en particulier ceux qui souffrent de blessures graves, par

exemple de traumatismes abdominaux.

Chaque mois, le CICR fournit à l'établissement, qui est équipé de blocs opératoires, d'un laboratoire, d'une pharmacie et d'une unité de soins ambulatoires, du matériel médical et chirurgical ainsi qu'un soutien logistique. En outre, il prend en charge les salaires des employés, et s'occupe de l'entretien des locaux et de la formation du personnel médical et technique. Par suite des récents combats dont la Somalie a été le théâtre, l'hôpital, qui est géré par le Croissant-Rouge de Somalie, a admis 144 blessés par arme, combattants et civils confondus.

Comment décririez-vous la situation à Mogadiscio ?

Mogadiscio est un endroit difficile à vivre et la situation est très explosive. Une grande quantité d'armes circule en ville. La Somalie figure toujours parmi les pays d'Afrique qui détiennent le record annuel de blessés par arme. Depuis 1992, l'hôpital Keysaney a traité plus de 60 000 patients souffrant de blessures par balle.

Admettez-vous encore des patients blessés par arme ?

Nous recevons chaque jour plus d'une dizaine de patients présentant des blessures causées par des armes à feu ou des

Certaines de ces personnes sont-elles revenues à l'hôpital ?

Ces derniers jours, plusieurs personnes blessées qui avaient reçu des soins précédemment sont revenues à Keysaney. Les autorités ont en effet lancé des avis radiodiffusés garantissant aux blessés de guerre qu'ils n'avaient rien à craindre et qu'ils ne risquaient pas d'être arrêtés tant qu'ils étaient en traitement dans des dispensaires ou des hôpitaux. Heureusement, notre établissement jouit de beaucoup de respect. Tout le monde sait que le personnel de Keysaney n'exerce pas de discrimination entre les patients. Personne ne s'occupe d'ailleurs de savoir qui sont les blessés. L'unique préoccupation des médecins et des infirmiers est de répondre aux besoins des patients et de les soigner. Toutes les parties en présence à Mogadiscio respectent la neutralité de l'établissement.

L'emblème : plus de 140 ans au service des victimes de conflits et de catastrophes

Le cristal rouge, un nouvel emblème de protection humanitaire



Le Cristal Rouge, un emblème additionnel à ceux de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Comme les deux autres, il est rouge sur fond blanc. Il a la forme d'un carré posé sur la pointe et fait l'objet d'un protocole additionnel, le 3^{ème}, aux 4 Conventions de Genève du 12 août 1949.

Les emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge constituent des signes visibles de la protection accordée par le droit international humanitaire aux victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles ainsi qu'aux personnes chargées de fournir l'assistance et la protection humanitaires à ces victimes.

Afin de remédier au problème des États qui n'acceptent d'utiliser aucun des deux emblèmes, les États parties aux Conventions de Genève ont adopté, lors de la conférence diplomatique qui s'est tenue à Genève du 5 au 8 décembre 2005, un 3^{ème} Protocole additionnel aux dites Conventions qui consacre le Cristal Rouge, un emblème additionnel aux deux autres déjà existants. Le graphique et le nom de cet emblème additionnel résultent d'une longue étude qui a abouti à un signe dénué de toute connotation d'ordre politique, religieux, idéologique, racial, ethnique ou autre.

La 29^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de juin 2006, a modifié les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge afin d'y incorporer le nouvel emblème. A son entrée en vigueur, le 14 janvier 2007, 84 États avaient signé le Protocole III et 9 l'avaient ratifié. Le Gouvernement suisse est le dépositaire du traité.

Porteurs d'une signification équivalente, les trois emblèmes de protection humanitaire doivent bénéficier d'une égalité de traitement et d'une même protection qui doit se refléter dans la législation nationale des États. Il reste à faire largement connaître et respecter le Cristal Rouge dans le monde entier et cette tâche incombe aux membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ainsi qu'aux États parties aux Conventions de Genève.

«Les dispositions des Conventions de Genève et, le cas échéant, des Protocoles additionnels de 1977 qui régissent la prévention et la répression des usages abusifs des signes distinctifs s'appliqueront de façon identique à l'emblème du troisième Protocole. En particulier, les Hautes Parties contractantes prendront les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer, en tout temps, tout abus des signes distinctifs mentionnés dans les articles 1er et 2 et de leur dénomination, y compris leur usage perfide et l'utilisation de tout signe ou dénomination qui en constitue une imitation» (Protocole III aux Conventions de Genève, article 6, alinéa 1)

«Les Hautes Parties contractantes s'engagent, en temps de paix comme en temps de conflit armé, à diffuser le présent Protocole le plus largement possible dans leurs pays respectifs et, en particulier, à en inclure l'étude dans les programmes d'instruction militaire et à en encourager l'étude par la population civile, de sorte que cet instrument puisse être connu des forces armées et de la population civile» (Protocole III aux Conventions de Genève, article 7)

Les trois emblèmes de protection humanitaire



Croix Rouge



Croissant Rouge



Cristal Rouge

Dans toute organisation qui réunit des gens avec une mission commune, il n'est pas rare de trouver cette volonté de s'organiser pour créer des cadres de rencontre afin de nouer des liens de fraternité, d'amitié, de convivialité en dépassant les relations hiérarchiques et professionnelles. Le bureau du CICR au Burundi ne manque pas à cette règle. Voici deux exemples de moments ensemble en dehors des enceintes professionnelles...

1. Le CICR FC : succès sur succès

Ne cherchez pas CICR Football Club sur la liste des équipes reconnues par la Fédération de Football du Burundi. Vu la moyenne d'âge de ces joueurs, ce serait difficile de relever cette gageure. Elle a la sagesse de boxer dans sa catégorie et tire plutôt bien son épingle du jeu. Rien que pour l'année 2006, son palmarès n'est pas loin d'être impressionnant. Lors de la 1^{ère} édition du Tournoi des ONGs et Organisations Internationales opérant au Burundi, CICR FC a été demi-finaliste. Pendant les matches de gala accompagnant les cérémonies officielles, cette équipe ne cesse de montrer un bon visage.

Deux petits exemples seulement : à l'occasion de l'inauguration de l'Adduction d'Eau Potable de Mwumba, le 8 juillet 2006, l'équipe des jeunes de cette Commune, qui avait juré "d'écraser cette bande de bourgeois" a dû déchanter en perdant 2-3 devant un public déchaîné et décidé à pousser son équipe à la victoire. A Rumonge, le 28 octobre 2006, en marge de

l'inauguration des travaux de l'AEP réalisés par le CICR, tout le monde attend le choc contre le redoutable Alléluia FC emmené par son capitaine qui n'est autre que le Président de la République qui venait de couper le ruban symbolique. Le CICR FC ne s'attend pas à une victoire car cette équipe présidentielle n'a jamais perdu de match. La rencontre se solde sur un nul d'un but partout. Surpris, Alléluia a immédiatement demandé un match revanche.

Le meilleur moment du CICR FC au cours de 2006, fut le 8 mai quand il a remporté pour la deuxième édition de suite la Coupe du volontaire contre l'équipe de la Croix Rouge Burundaise.

Aujourd'hui, toutes les équipes (de sa catégorie) tremblent à l'idée de jouer contre l'équipe de Football de la Délégation du CICR à Bujumbura. Qui va arrêter le CICR FC ?

2. La fête du personnel : pari gagné !

Il est dans les traditions du CICR de rassembler son personnel pour célébrer les fêtes officielles. En réalité, l'objectif est de rompre avec la monotonie du bureau et ses relations professionnelles figées qui peuvent être lassantes et ainsi affecter la productivité des travailleurs. Habituellement, ce genre de rencontres se font séparément dans les Sous-délégations et la Délégation. Cette année, les représentants ont eu le souci d'innover les pratiques en faisant du 1^{er} décembre 2006 une journée pas comme les autres. Ce jour-là, autour de 160 employés du CICR se sont rencontrés au Petit Bassam dans une ambiance bon enfant. Tout le monde s'est amusé, qui en jouant au Volley ou aux boules, qui en se lézardant à la plage ou en faisant de la natation. Les amis de Bacchus se sont également régalés, le tout aux rythmes variés, le Rap, le Rock, la Techno et autre Coupé Décalé.



Photo de famille des équipes Haleluia FC et CICR FC après le match de gala lors de l'inauguration de l'Adduction d'Eau Potable de Rumonge, le 28 octobre 2006 (On reconnaît le Président de la République du Burundi, 3^{ème} à partir de la gauche, en maillot bleu-blanc)

Madame Marianne Gasser, Nouveau Chef de délégation du CICR au Burundi

Marianne Gasser a été nommée à la tête de la délégation du CICR au Burundi et a pris ses fonctions en février 2007. Elle a exercé diverses fonctions dans 11 pays. Juste avant d'être nommée Chef de délégation pour le Burundi, Marianne Gasser était également Chef de délégation en Bosnie-Herzégovine. Précisons que Marianne Gasser n'est pas très étrangère au Burundi car elle y avait déjà séjourné entre 2001 et 2002 exerçant la fonction de Chef adjoint de délégation du CICR.



Questions à Marianne Gasser

Comment avez-vous trouvé le Burundi après quatre ans d'absence ?

Je me réjouis de revenir travailler dans un pays débarrassé de traumatismes dû à l'insécurité. Je souhaite remercier les autorités du pays pour l'acceptation du CICR et de son mandat. Cela nous permet de mettre en oeuvre nos activités et programmes avec nos différents partenaires en faveur de la population burundaise.

Quels sont vos atouts, vos stratégies, vos appuis pour atteindre vos objectifs ?

Les atouts du CICR Burundi se trouvent dans la volonté de l'équipe expatriée et employés nationaux en place. Croire en ce qu'on fait, même si c'est délicat, constitue l'une des sources de la réussite. Et je n'ai pas de doute que mes collaborateurs et collaboratrices, à la délégation comme dans les sous-délégations, soient motivés pour participer chaque jour aux efforts communs, menés pour atteindre le même objectif. Nous attendons également un soutien réel de la part de nos différents partenaires, constituant sans nul doute un maillon important de la chaîne.

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement dans les situations de conflit.

Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les états signataires des quatre Conventions de Genève de 1949 de leurs deux Protocoles additionnels de 1977 (ratifiés par le Burundi respectivement en 1971 et en 1993) ont donné au CICR le mandat d'agir sans distinction en faveur de toutes les victimes des conflits armés.



Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Burundi

Délégation au Burundi : Bujumbura, Route de l'Aéroport, Parcelle 3513, B.P. 3257, tél.: (257) 22 21.28.65 – 22 21.29.08 - 22 24.32.91
Mob: (257) 079 916.220 - Fax: (257) 22 9837

Sous-délégation de Gitega : quartier REGIDESO, tél.: (257) 22 40.30.86 - 22 40.38.51 - Mob: (257) 079 916.218 - Fax: (257) 040 38.76

Sous-délégation de Ngozi : quartier SRD, tél.: (257) 22 30.23.73 – 22 30.25.07 - Mob: (257) 079 989.969 - Fax: (257) 030 25.58

Sous-délégation de Rumonge : Rumonge Centre, parcelle 31, tél.: (257) 22 50.40.69 - Mob: (257) 079 941.374 / 077 780.901
Tél. Sat. 00871 761844675 - Fax. Sat. 00871 761844677

E-mail : bujumbura.buj@icrc.org
Site web : www.icrc.org

Redaction:

Marco Succi, Gilbert Niyonkuru et Prosper Ndayiragije

Maquette & Impression : Mister Minute Service